

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 7 JUILLET 2021**

**Compte-rendu affiché le :** 12 juillet 2021

**Date de transmission en Sous-Préfecture :** 12 juillet 2021

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 1<sup>er</sup> juillet 2021

**N° 21-07-09**

**OBJET :**  
**Espace Public Numérique**  
**– Demande de subvention**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance :** 29

**Secrétaire de séance :** Lydie THOLLOT

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Daniel DUCROS à Jacques DECHANDON – Françoise PION à Céline BENNICI – Lydie THOLLOT à Philippe DENIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210707-21-07-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 12/07/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

**ESPACE PUBLIC NUMERIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame Solange MORERE, adjointe au Maire, expose que, dans le cadre du marché public, le prestataire en charge de l'animation de la structure du Val de Coise développe un EPN (Espace Public Numérique).

Ce lieu ouvert à tous permet de se familiariser au numérique en général avec des formations, de l'accompagnement individuel, mais également d'avoir accès à des outils mis à disposition des publics :

Cet EPN aura pour but de permettre la transition numérique et écologique et notamment pour les publics éloignés de ce type d'usages.

Ouvert à toutes celles et ceux qui recherchent un lieu pour concevoir, fabriquer, réparer des objets, rencontrer d'autres talents, faire du réseau, innover/développer des compétences ou tout simplement rompre avec leurs isolements ou s'impliquer dans la vie locale.

Le projet s'appuiera sur : un repair café, des ateliers de médiation numérique et d'un Fab Lab.

Cet espace permettra de se familiariser avec les outils numériques et l'acquisition des connaissances minimum pour une autonomie dans la vie quotidienne. Une première étape sera d'identifier, de former et d'outiller des futurs médiateurs/médiatrices (ex : projet pairs à pairs) et dans un second temps de coordonner leurs interventions.

Par conséquent une demande de subvention au département (Loire Connect) permettrait d'enrichir les outils mis à disposition des publics. Il est donc prévu grâce à cette subvention que la commune acquière :

- Imprimante 3D,
- Badgeuse,
- Une découpe laser,
- Tablettes,
- Ordinateurs,
- Scanner 3D,

soit un montant prévisionnel de dépenses de 13 800 € HT.

Comme de nombreuses subventions, bien que ce soit le prestataire du marché public qui est en charge de l'animation de l'EPN, c'est la commune qui a la charge des demandes de subvention.

Suite à l'acquisition du matériel, ce dernier sera mis à disposition du prestataire en charge de l'Espace Public Numérique.

La commune demande une subvention pour l'Espace Public Numérique de : 11 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la demande de subvention au Département pour l'EPN,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande de subvention pour l'EPN.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210707-21-07-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 12/07/2021

Affichage : 12/07/2021

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 9 juillet 2021.

LE MAIRE,  
Philippe DENIS.

